

Date de convocation : 27 mai 2026

Date d'envoi : 27 mai 2026

Date d'affichage : 27 mai 2026

Envoyé en préfecture le 10/06/2026

Reçu en préfecture le 10/06/2026

Publié le

ID : 007-210702312-20260605-53\_2026-DE



## **DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL N° 53-2026 VENDREDI 5 JUIIN 2026**

L'an deux mille vingt-six et le cinq du mois de juin à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la commune de ST ETIENNE DE FONTBELLON, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Philippe ROUX, Maire

**Présents** : 18 – ROUX Philippe, CORTIAL Patrick, PERRIER Bernadette, LIOUTIER Pascale, ALLIX Jean-Marie, CADET Dominique, RECCHIA Dominique, BARBAROUX Sylvie, BOIRON Yves, CHARRE Béatrice, COMPERE Philippe, DUCHAMP Aurore, Philippe FARJON, GONTHIER Erwan, MARTIN Marie-France, MAZET Caroline, NEGRE Grégory, OZIL Christine

**Absents ayant donné procuration** : 5 – MAZON Elisabeth à Bernadette PERRIER, FULACHIER Sylvian à Patrick CORTIAL, MOURARET Sophie à Pascale LIOUTIER, Florian ROURE à Philippe ROUX, MATHON Sébastien à ALLIX Jean-Marie

**Absents n'ayant pas donné procuration** :

**Secrétaire de séance** : Grégory NEGRE

### **OBJET : Création d'un poste d'adjoint technique**

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le Code général de la fonction publique ;

Vu l'arrêté du 22 juillet 2021 portant adoption des lignes directrices de gestion relatives à la promotion interne pour les collectivités et établissements affiliés au Centre de Gestion ;

Vu l'organigramme des services municipaux de Saint Etienne de Fontbellon ;

Vu le tableau des effectifs ;

Vu l'évolution des besoins en matière de gestion des services municipaux et l'adaptation nécessaire des ressources humaines ;

Conformément à l'article L 313-1 du code général de la fonction publique qui stipule que les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement,

Monsieur le Maire explique que la commune emploie actuellement un agent contractuel sur des missions relevant du cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux, assurant diverses missions à l'école publique.

Afin de pérenniser ce poste, la collectivité souhaite procéder à la titularisation de cet agent. Cette évolution nécessite la création d'un emploi permanent correspondant au cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux.

Cette démarche s'inscrit dans une volonté de stabilisation des effectifs et de reconnaissance de l'expérience acquise par l'agent.

Il est donc proposé au Conseil municipal de créer un emploi permanent d'adjoint technique, catégorie C, à temps non complet (20h hebdomadaires, annualisés), à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2026.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide :

- La création, à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2026, d'un emploi permanent de d'adjoint technique, de catégorie C, à temps non complet (20h hebdomadaires, annualisés) ;
- De modifier le tableau des effectifs en conséquence ;
- D'autoriser le Maire à signer tous les documents relatifs à cette création de poste.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.  
Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations,

**Le Secrétaire de séance,**

**Grégory NEGRE**



**Le Maire,**

**Philippe ROUX**



Envoyé en préfecture le 10/06/2026

Reçu en préfecture le 10/06/2026

Publié le

ID : 007-210702312-20260605-53\_2026-DE

